**ATTESTATION SUR L’HONNEUR POUR LES PERSONNELS AESH SOUHAITANT OBTENIR UNE AUTORISATION SPECIALE D’ABSENCE (ASA) POUR GARDER LEUR(S) PROPRE(S) ENFANT(S) DE MOINS DE 16 ANS**

Je, soussigné(e),

M / Mme …..

Fonctions et lieu d’exercice :

Atteste sur l’honneur

- que mon enfant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, âgé de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ans ne dispose d’aucune solution de garde[[1]](#footnote-1) et que je dois en conséquence assurer sa garde à domicile.

Les périodes au cours desquelles il ne m’est pas possible de recourir à un autre mode de garde sont les suivantes :

Du\_\_\_\_\_\_\_\_ au\_\_\_\_\_\_\_\_

Du\_\_\_\_\_\_\_\_au\_\_\_\_\_\_\_\_\_

J’atteste être le seul parent à demander à solliciter une autorisation spéciale d’absence pour pouvoir garder mon enfant à domicile.

En cas d’évolution en matière de garde d’enfant(s), je m’engage à recontacter immédiatement mon établissement pour reprendre mes fonctions en présentiel ou dans le cadre d’un travail à distance.

Fait à le mai 2020

Signature :

1. Il est rappelé que les personnels aesh sont prioritaires pour faire accueillir leur enfant en crèche ou à l’école à compter du 11 mai 2020. S’agissant de l’école, la circonstance que la classe dans laquelle est habituellement scolarisé l’enfant ait rouvert dans le cadre du déconfinement, ne peut être regardée jusqu’à nouvel ordre comme une solution de garde dès lors que le retour à l’école est fondé sur le volontariat. [↑](#footnote-ref-1)